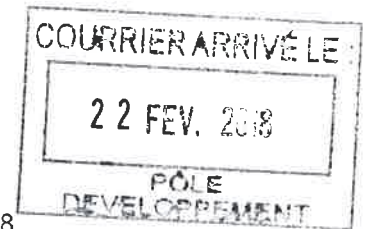


Le Président



Monsieur Bruno GENEST
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Limoges Métropole
19 rue Palissy – CS 10001
87031 LIMOGES CEDEX 1



Limoges, le 12 février 2018

Objet : Révision allégée n°12 du PLU d'Aureil – Référence C/09-01-18/N°2018-57732

Monsieur le Vice-Président,

Conformément aux dispositions réglementaires, par courrier en date du 22 janvier 2018 vous avez sollicité la Chambre de Commerce et d'Industrie pour émettre un avis sur le projet de révision allégée du PLU de la commune d'Aureil. Projet portant sur l'évolution de la zone UA du bourg et les modifications des emplacements réservés n°1 et 2.

Après examen, nous n'avons pas d'observations particulières à apporter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre MASSY